DÉCLARATION
UNIVERSELLE
DES DROITS
DE L'HOMME

REGARDS CROISÉS

Regards croisés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme

LIVRET ÉDUCATIF ACCOMPAGNÉ D'UNE CLÉ USB

Une coproduction du **CAVILAM - Alliance Française,**
de **RFI Service « langue française »** / **RFI SAVOIRS**
et de **TV5MONDE** / **Direction de la promotion et de l'enseignement du français**

Sur une idée d'Élisabeth Miloud et de France Anthonioz

LIVRET ÉDUCATIF

Rédaction : Michel Boiron, Éliane Grandet, Évelyne Pâquier
Graphisme, mise en page, impression : Jean-Pierre Fressinet, Éphémère
Illustrations : Clément Castillo

CLÉ USB

Production sonore Radio France Internationale :
Producteurs délégués : France Anthonioz et Lidwien van Dixhoorn
Production exécutif, textes et entretiens : Ziad Maalouf
Réalisation : Raphaël Cousseau, Stéphane Ronxin
Habillage : Ronga6566
Présentation : Barbara Grau
Archives sonores : INA et Sonothèque de RFI
Documents : © RFI et **TV5MONDE**

Responsables projet CAVILAM - Alliance Française
Michel Boiron, Hélène Emile et Frédérique Treffandier

Rédactrices et conceptrices des fiches pédagogiques
Murielle Bidault, Margot Bonvallet, Rose-Marie Chaves, Hélène Emile, Christelle Garnaud, Frédérique Gella, Frédérique Treffandier, Céline Savin.

Responsables projet RFI SAVOIRS
Delphine Barreau et Lidwien van Dixhoorn

Responsables projet TV5MONDE
Delphine Ripaud et Évelyne Pâquier

CONTACTS
info@cavilam.com
savoirs@rfi.fr
enseigner@tv5monde.com

Introduction

La Déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, à Paris, le 10 décembre 1948, constitue un jalon dans l'histoire de l'humanité. C'est la première fois que les droits humains sont invoqués non plus à la seule échelle d'un État, mais à celle de tous les hommes et de toutes les femmes du monde. Et c'est au juriste français René Cassin que l'on doit la qualité « universelle » de cette Déclaration.

Après la Seconde Guerre mondiale, le monde, bouleversé par la barbarie exercée contre des individus et des peuples, espérait un « Plus jamais ça ! ». « On avait gagné la guerre, il fallait gagner la paix », rappelait Stéphane Hessel, l'un des inspirateurs du texte. Les 20e et 21e siècles ont été marqués par le mouvement de la décolonisation, la fin de l'apartheid et de la guerre froide et la réalisation de progrès non négligeables, contre l'analphabétisme notamment. Mais les déplacements forcés de populations, les préjugés ethniques, le travail des enfants, la torture, l'esclavage, l'inégalité, l'exclusion et l'injustice sociale existent encore.

Le projet *Regards croisés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme* invite à une (re)lecture contemporaine et plurielle du texte original de 1948 à travers un dispositif pédagogique pour des publics d'âges et niveaux variés. Les activités proposées dans ce livret, disponibles en ligne sur les sites de RFI SAVOIRS et de TV5MONDE sont destinées aux classes de français langue étrangère, langue seconde et langue maternelle ; elles trouvent aussi leur place en cours d'histoire et d'éducation morale et civique.

Il sagit de (re)découvrir un texte historique majeur en sensibilisant à des problématiques humaines et internationales actuelles. La langue française sera vécue comme un outil de réflexion, d'expression, de communication et de débat d'idées.

L'équipe du projet

CAVILAM - ALLIANCE FRANÇAISE
RFI SAVOIRS
TV5MONDE

LES DROITS HUMAINS EN CLASSE

Ce livret pédagogique propose des activités simples qui permettent de mieux comprendre le texte historique de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, à partir des documents présents sur la clé USB.
Vous pouvez également retrouver les documents complets du projet en ligne *Regard Croisés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme* sur les médias TV5MONDE et RFI SAVOIRS.

DOSSIER PÉDAGOGIQUE *REGARDS CROISÉS* SUR RFI SAVOIRS :
savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner/societe/la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme

DOSSIER PÉDAGOGIQUE *REGARDS CROISÉS* SUR TV5MONDE :
enseigner.tv5monde.com/declaration

SITOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

De nombreux sites Internet sont consacrés aux droits humains et aux organismes actifs dans le domaine. En voici une sélection :

un.org/fr/universal-declaration-human-rights
Texte original de la Déclaration universelle des droits de l'homme

francophonie.org/-Paix-democratie-et-droits-de-l-.html
Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique » de l'Organisation internationale de la Francophonie

coe.int/fr/web/compass/what-are-human-rights
Rubrique du Conseil de l'Europe consacrée aux droits humains

unicef.org/fr
Le site de l'Unicef

fr.humanrights.com
Fondation « Tous unis pour les droits de l'homme » / United for human rights

ldh-france.org
Ligue des droits de l'Homme

amnesty.org/fr
Le site d'Amnesty International

cidem.org
Le site du nouveau centre d'information civique

cartooningforpeace.org
Le site de Cartooning for peace

rsf.org
Le site de Reporters sans frontières

Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que les États Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

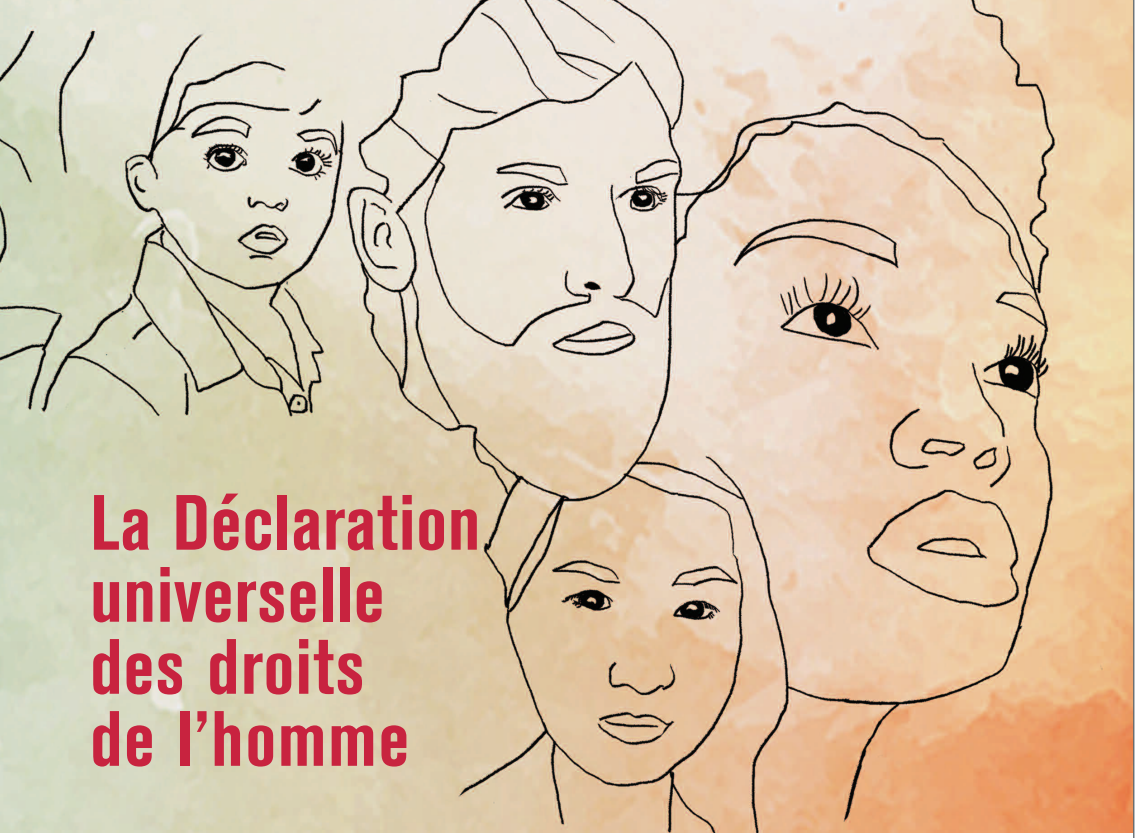

La Déclaration universelle des droits de l'homme

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

1 - Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
2 - De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu, ni exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement, par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1 - Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
2 - Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1 - Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2 - Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1 - Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
2 - Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1 - Tout individu a droit à une nationalité.
2 - Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1 - À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2 - Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3 - La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Article 17

1 - Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2 - Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1 - Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2 - Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

1 - Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2 - Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3 - La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1 - Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2 - Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3 - Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant, ainsi qu'à sa famille, une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4 - Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1 - Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2 - La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1 - Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2 - L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3 - Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

1 - Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2 - Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1 - L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
2 - Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
3 - Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

LES DROITS HUMAINS

Écouter 1

En petits groupes.
- Selon vous, quels sont les **droits fondamentaux** de l'être humain ?
- Classez ces droits en différentes catégories :
  1 - classement thématique
  2 - par ordre d'importance.
- Selon vous, quels **devoirs** a l'être humain envers les autres, envers la société ?

Écouter 1

▶ **FICHE RFI SAVOIRS N°1 ENFANTS**

Sur la clé USB et sur le site RFI SAVOIRS

Se reporter à la fiche et faire les activités en petits groupes.

- Faites la liste de ce que l'on peut faire en classe et de ce qui n'est pas autorisé.
- Est-il normal d'avoir des règles pour vivre ensemble ?
- Quels mots entendez-vous dans le document son : *vie, unie, fierté, droit, liberté, loi, pensée, travail, bien-être, fraternité, souhait, paix ?*

LA DÉCLARATION

Écrire

- Lisez **les articles 2**, **10**, **12**, **20 et 23**.
  Notez ci-dessous le numéro de l'article qui a été reformulé.

Tout le monde a droit à un jugement public et équitable. Ceux qui jugent ne doivent subir aucune pression.	**N°** : .....
Toutes les personnes qui travaillent doivent recevoir un salaire leur permettant de vivre et de faire vivre leur famille convenablement.	**N°** : .....
Personne ne devra subir d'atteintes à sa vie privée.	**N°** : .....
Tous les êtres humains doivent bénéficier des mêmes droits. Ils ne peuvent pas être traités de manière différente en fonction de leur origine, leur sexe et leurs opinions.	**N°** : .....
On peut se réunir librement.	**N°** : .....

- À deux, reformulez **les articles 4**, **18**, **19**, avec vos mots.

Rechercher

- Lisez le texte ci-dessous.
- À quelle catégorie appartiennent les 8 articles sur lesquels vous avez travaillé ?

René Cassin, prix Nobel de la paix en 1968, l'un des auteurs de la Déclaration, a comparé celle-ci à un « vaste portique d'un temple soutenu par quatre colonnes d'égale importance » :
- la première colonne est celle des droits et libertés d'ordre personnel,
- la seconde colonne est celle des droits de l'individu dans ses rapports avec la société dont il fait partie,
- la troisième colonne est celle des libertés spirituelles, des droits civils et politiques,
- la quatrième colonne est celle des droits économiques, sociaux et culturels.
Les derniers articles 28 à 30 établissent les principes des Nations Unies et les devoirs de l'individu envers la communauté.

(D'après René Cassin, *La Déclaration universelle et la mise en oeuvre des droits de l'homme*, Recueil de cours, Académie de droit international de La Haye, tome 79, p. 278.)

Écouter 5

- Relevez les dates et pays cités par Danièle Lochak.
  En quoi ces dates sont-elles importantes ?
- D'après Danièle Lochak, quelle différence y a-t-il entre une « convention », un « traité » et une « déclaration » ?

Les mots

- Recherchez dans le dictionnaire les définitions des mots « protocole », « convention », « traité », « déclaration » et « ratifier ».
- Quels sont les protocoles, traités internationaux, etc. dont il est question dans l'actualité récente ? Résumez leur objectif principal.

« Nous avions
gagné la guerre,
il nous fallait
gagner la paix. »

Stéphane Hessel

LES MOTS DES DROITS HUMAINS

Les mots

Lisez les mots suivants :

liberté, égalité, dignité, race, liberté d'opinion,
vie, esclavage, discrimination sexuelle, vie privée, honneur,
droit d'asile, liberté de circulation, mariage, propriété,
religion, démocratie, liberté d'association,
travail, santé, éducation, paix, développement.

En petits groupes :
- Choisissez les 5 mots qui vous semblent les plus importants pour parler des droits humains.
- Présentez vos mots en justifiant votre choix.
- Parmi ces mots, quels sont ceux qui ont une importance particulière aujourd'hui ?

Écrire

- Choisissez un mot et écrivez une phrase « Pour moi, le /la + MOT CHOISI DANS LA LISTE, c'est… »
- Constituez votre banque de mots « Pour parler des droits humains ».

Créativité

- Créez une affiche pour représenter **les droits humains**. Illustrez les droits par des mots (par exemple : dignité, respect, liberté…), des photos de presse, des cartes postales, des titres d'articles.
- Présentez votre affiche à la classe en expliquant vos choix.
  Exposez vos affiches.

Écouter 3

▶ **FICHE RFI SAVOIRS N°2 ADULTES**

Sur la clé USB et sur le site RFI SAVOIRS

Se reporter à la fiche et faire les activités en petits groupes.

- Résumez en une ou deux phrases les propos de Simone Veil dans ce témoignage.
- Recherchez des informations sur Simone Veil et présentez cette personnalité.

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Écouter

2 Repérez les informations données par Stéphane Hessel sur le contexte de l'élaboration de la Déclaration (lieu et climat de travail, enjeux).

4 Quels sont les évènements de la Seconde Guerre mondiale qui, selon Stéphane Hessel, ont été déterminants pour une réflexion sur les droits humains et la rédaction de la Déclaration ?

6 Quels sentiments devine-t-on chez Stéphane Hessel quand il raconte le vote de la Déclaration ?

Écouter 22

- Quelles précisions sont données sur le contexte historique ? L'élaboration du texte a-t-elle été difficile ? Pourquoi ?
- Quelles sont les organisations internationales citées par Stéphane Hessel ?
- Cherchez des informations sur leur rôle et présentez-les.
- En quoi leur création est-elle étroitement liée à l'élaboration de la Déclaration ?
  À quels droits précis se réfèrent-elles ?
- Quelles organisations du même type connaissez-vous ?
  Présentez-les.

Écouter 16 et 17

- D'après René Cassin, quelle est la différence entre la Déclaration de 1789 et celle de 1948 ?
- Expliquez la différence entre Déclaration « internationale » et Déclaration « universelle ».
- Selon Stéphane Hessel, l'utilisation de l'adjectif « **universelle** » est-elle justifiée ? Pourquoi ?

« On ne mène pas une guerre sans violer les droits de l'homme. » Stéphane Hessel

Débat 31

Danièle Lochak,
explication de **l'article 30** :

« Un individu ou un État ne peut revendiquer les droits énumérés par la Déclaration pour aboutir à la destruction de ces droits et libertés. »

- Selon vous, y a-t-il des situations où l'on peut ignorer les droits humains pour défendre une société ?
  Par exemple, utiliser la torture pour interroger une personne ?

Débat

« Pas de liberté pour les ennemis de la liberté. » Danièle Lochak

DIGNITÉ — ARTICLE 1

Écrire

- Comparez l'article premier de la Déclaration de 1789 à celui de la Déclaration universelle de 1948.

Article premier 1789
Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Article premier 1948
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Les mots

En groupes.
- Cherchez des synonymes du mot « **dignité** ».
- Cherchez des verbes et des adjectifs qui correspondent à l'idée de « faire perdre à quelqu'un sa dignité ».
- Proposez une définition personnelle du mot « **dignité** ».
- Comparez votre définition avec celle donnée dans un dictionnaire français-français.

Débat

- Que pensez-vous de la citation de Nelson Mandela ci-dessous ?

« L'accumulation régulière de milliers d'affronts, de milliers d'humiliations […] a créé en moi une colère, un esprit de révolte, le désir de combattre le système qui emprisonnait mon peuple. »

Nelson Mandela

Extrait du livre « Un long chemin vers la liberté », Fayard, 1995

Écouter 7 et 9

- Pourquoi le mot « **dignité** » a-t-il été introduit dans la Déclaration de 1948 ?
- D'après cet extrait, quelle est la définition d'un « crime contre l'humanité » ?
- Quels exemples donne Danièle Lochak pour les traitements inhumains ?

Débat

- Que pensez-vous de cette affirmation de Danièle Lochak ?

« L'atteinte à la dignité est plus grave que l'atteinte à la vie. C'est ça le crime contre l'humanité. »

- « **Tous les hommes naissent égaux en dignité** ». Qu'est-ce que cela implique concrètement ?

Et vous ?

- Avez-vous été témoin de situations dans lesquelles on a, selon vous, touché à la dignité de quelqu'un ? Quelle a été votre réaction ?

TRAITEMENTS INHUMAINS — ARTICLE 5

Écouter 10

- Quelle est la particularité de l'interdiction de la torture dans la Déclaration ?
- Avec quelle autre interdiction partage-t-elle cette particularité ?

Écouter 11

- Résumez en deux ou trois phrases le témoignage présenté dans cette séquence.
- Pourquoi le témoin qualifie-t-il les disparus de « morts-vivants » ?

« L'interdiction de l'esclavage et de la torture sont des droits absolus qui ne supposent aucune restriction, qui ne peuvent en aucun cas être violés ou supprimés, quelle que soit la gravité des faits commis par une personne, quels que soient les soupçons qu'on puisse avoir à son égard. Jamais, en aucun cas, ceci ne justifie qu'on se livre à des actes qualifiables de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Danièle Lochak

Débat

- Listez des arguments pour défendre le caractère absolu de l'interdiction de la torture.
- Pourquoi, d'après vous, la torture existe-t-elle encore aujourd'hui ?
- Donnez votre opinion sur la phrase suivante : « La fin justifie les moyens. »

▶ FICHE RFI SAVOIRS N°3 ENFANTS

Sur la clé USB et sur le site RFI SAVOIRS

Se reporter à la fiche et faire les activités en petits groupes.

- Trouver sur Internet des dessins d'enfants qui illustrent la guerre ou des mauvais traitements.
- Les présenter en classe et échanger avec le groupe sur les sentiments qu'ils évoquent.

Rechercher

- À quels évènements et quelles situations Danièle Lochak pourrait faire allusion lorsqu'elle parle de « gravité des faits » et de « soupçons » ?
- Quels exemples actuels peut-on donner de traitements inhumains ou dégradants ?
- Connaissez-vous des organismes locaux ou internationaux qui luttent contre les formes contemporaines de l'esclavage ou de la torture ? Comment s'appellent-ils ? Quelle est leur action ?
- Recherchez des informations sur les commissions « justice et vérité » et présentez leurs actions.

LIBRE CIRCULATION — ARTICLE 13

Écouter 13

- Où le témoin aimerait-il aller ? Est-ce possible ou non pour lui ? À votre avis, pour quelles raisons ?
- Listez ses arguments et présentez-les.

Débat

- Lisez **l'article 13** de la Déclaration. Commentez cet article.
- À votre avis, tout le monde devrait-il pouvoir aller partout ?
- Avez-vous l'impression qu'il y a de plus en plus ou de moins en moins de frontières ?

Écouter 14

- Complétez les phrases avec les explications de Danièle Lochak. **« L'article 13 a été rédigé parce qu'il existe des pays où… et des pays où… »**
- Quelles sont les limites du droit au retour mises en évidence par Danièle Lochak ?

Écouter 15

- Racontez en quelques phrases ce que raconte le poème présenté dans ce document.

Regarder / Écouter / Réagir

▶ **FICHE TV5MONDE N°1 ADULTES**

Sur la clé USB et sur le site TV5MONDE

Se reporter à la fiche et faire les activités en petits groupes.

- Répondez aux questions suivantes : « Les frontières sont-elles un concept du passé ? » / « À quoi servent les frontières aujourd'hui ? » / « Sont-elles nécessaires ? »
- Regardez l'extrait de l'émission Geopolitis. Quelles sont les réponses données ici ?
- Découvrez le dessin de presse de Glez. D'après ce dessin, quelles sont les étapes et les obstacles présentés pour le ou la candidat/e à l'immigration ? Est-ce qu'il en est de même dans tous les pays ?

Rechercher

- Affichez une mappemonde sur un mur.
- Allez indiquer par un signe (épingle…) les pays où vous êtes allés.
- Indiquez deux pays de régions du monde différentes, où vous aimeriez aller.
- Pour la séance suivante, cherchez des informations sur les conditions que vous devriez remplir pour entrer dans les pays que vous avez choisis (visa nécessaire ou non, invitation, etc.).

Écrire

- Écrivez un texte avec ou sans rimes qui commence par « **Je rêve d'un monde sans frontières** ».
- Lisez vos poèmes à haute voix.

DROIT D'ASILE — ARTICLE 14

Écouter 20

- Quels mots utilise le témoin pour définir l'asile ?
- D'après lui, quelles difficultés a-t-il surmontées pour s'adapter au nouveau cadre de vie ?

Débat

- Trouvez sur Internet la chanson de Maxime Le Forestier : « Né quelque part » Écoutez la chanson.
- Répondez à la question suivante :

« Est-ce que
les gens naissent
égaux en droits
À l'endroit
où ils naissent » ?

©Maxime Le Forestier

- Quelle est la réponse du chanteur ?

Rechercher

- Recherchez des informations sur des associations qui apportent un soutien aux migrants ou qui militent pour le droit d'asile : quelles sont leurs actions et leurs revendications ?
- D'après vous, comment un pays doit-il accueillir les demandeurs d'asile ?
- Cherchez des témoignages de réfugiés dans la presse ou sur Internet. Dans quelles conditions ont-ils quitté leur pays ? Comment vivent-ils et définissent-ils leur exil ?

Rechercher

Recherchez sur Internet des informations suivantes :

- Quelle est la population de votre pays ?
- Combien y a-t-il d'étrangers dans votre pays ?
- Quels sont les principaux pays d'origine des étrangers présents dans votre pays ?

Et vous ?

- Quelles sont les situations qui peuvent pousser une personne à l'exil ?
- Y a-t-il des réfugiés dans votre pays ? Quels sont leurs pays d'origine ? Quelles sont leurs motivations pour quitter leur pays ?
- À quels problèmes concrets sont confrontés les migrants qui arrivent dans un pays d'accueil ?

Rechercher

Le droit d'asile dans votre pays :

- Quelles sont les conditions pour obtenir le droit d'asile dans votre pays ? Un demandeur d'asile peut-il être refoulé ? Dans quelles conditions ?
- Comment et pour combien de temps le droit d'asile est-il accordé ? Les réfugiés bénéficient-ils de certaines aides ? Lesquelles ?
- Essayez de trouver des chiffres et statistiques sur les demandes d'asile déposées et acceptées.

MARIAGE, FAMILLE — ARTICLE 16

Écouter 24

- Repérez les différentes parties de ce témoignage.
- Quelles sont les personnes qui interviennent dans cette histoire ? Quel est leur rôle ?
- Comment évoluent leurs positions et leurs sentiments ?
- Imaginez les arguments qu'ont pu avancer les avocats de l'homme et de la femme lors du divorce ?

Écouter 23

- Que dit René Cassin sur **l'article 16** ?
- Lisez **l'article 16** et soulignez les droits humains qui n'ont pas été respectés dans l'histoire de la jeune femme.

Débat

- La troisième partie de l'article 16 vous paraît-elle toujours valable aujourd'hui ?

« La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. »

Écouter 24 (à partir de 2'30)

- Écoutez l'analyse que fait la jeune femme de son histoire.
- Quelles phrases du témoignage illustrent les thèmes suivants : « Assassinat » de l'enfance / Négation de l'identité / Injustice de la condition de femme / Sérénité trouvée ?
- Réécoutez et complétez ces thèmes avec d'autres extraits du témoignage.
- Considérez-vous que cette femme a eu de la chance ?

Et vous ?

- Prenez une feuille et faites le dessin d'une famille. Comparez votre dessin avec ceux des autres participants. Quels sont les points communs et les différences ? Est-ce que la représentation que vous avez faite correspond à la réalité des familles autour de vous ?
- Donnez une définition de la famille aujourd'hui. Comment évolue le concept de famille dans votre pays ?
- Selon vous, comment était la famille « il y a 150 ans, il y a 50 ans ? Comment est-elle aujourd'hui ? Et dans 50 ans ? »

Rechercher

- Faites une liste de pays sur plusieurs continents. Cherchez sur Internet des images illustrant la famille dans ces différents pays. Présentez vos résultats.

LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION — ARTICLE 19

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »

Article 4 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789

Écouter

18 Quelle est la profession de la personne qui parle ? Pourquoi témoigne-t-elle ?

18 et 19 Comment se sont manifestées ici concrètement les atteintes à la liberté d'expression ?

19 Résumez les 2 parties du témoignage. Quels sont les sentiments évoqués dans ce récit ?

Et vous ?

- Trouvez des exemples de sujets qui, dans certains contextes, pourraient être considérés comme « subversifs », « délicats » ou « dérangeants ».
- Est-ce qu'il y a selon vous des sujets tabous dans votre contexte personnel, familial, public, professionnel ? Si oui, lesquels ?
- Selon vous, un journaliste qui s'auto-censure est-il un bon professionnel ?

Débat

- Selon vous, être libre de s'exprimer, c'est avoir le droit de tout dire ?
- A votre avis, doit-on laisser une totale liberté d'expression sur les réseaux sociaux ?
- Est-ce que l'on peut et l'on doit toujours dire ce que l'on pense ?

Regarder / Écouter / Réagir

▶ FICHE TV5MONDE N°2 ENFANTS

Sur la clé USB et sur le site TV5MONDE

Se reporter à la fiche et faire les activités en petits groupes.

- Est-ce que des mots peuvent faire mal à quelqu'un ? Citez quelques exemples.
- Regardez la vidéo. Où est-on ? Qui sont les personnes ? Quelles sont les questions posées ?
- Faites la liste des mots qui apparaissent à l'écran. Donnez votre définition de ces mots.

▶ FICHE TV5MONDE N°3 ADULTES

Sur la clé USB et sur le site TV5MONDE

Se reporter à la fiche et faire les activités en petits groupes.

- Que pensez-vous de la phrase de l'humoriste français Pierre Desproges : « On peut rire de tout, mais pas avec n'importe qui. » ?
- Rapportez les propos des deux dessinateurs de presse intervenant dans l'émission sur leur rôle et leur manière de travailler.

DROIT AU TRAVAIL

ARTICLES 22, 23, 24, 25

Écrire

- À deux, quels sont, selon vous, les « droits économiques et sociaux » dans la Déclaration ? Faites la liste et comparez avec d'autres groupes.

Écouter 21 et 26

- Quel est le point de vue de Danièle Lochak sur l'importance des droits économiques et sociaux ? Reformulez sa réponse.
- Quel est, d'après Danièle Lochak, le défi que doit relever la société internationale ? Qu'est-ce que cela implique concrètement ?

Et vous

- Quel est l'âge légal pour travailler dans votre pays ? Cet âge vous paraît-il adéquat ?
- Dans quelle mesure sommes-nous tous concernés par le travail des enfants ?
- D'après vous, ces droits sont-ils aussi importants que la liberté d'expression, de religion, le droit à la libre circulation ou le droit de vote ?

Écouter 25

Premier témoignage :

- Relevez les mots que vous comprenez dans le premier témoignage.
- Quel est à votre avis le problème posé ?
- Quelles peuvent être les solutions possibles et efficaces ?

Écouter 25 et 27

- Dressez le portrait des deux témoins : âge, sexe, formation, situation actuelle, sentiments exprimés.

Débat

- Lisez **l'article 23**.
  Le travail est-il pour vous un des critères de satisfaction dans la vie ?
  Le droit au travail a-t-il, selon vous, sa place dans les droits humains ?
- Lisez les articles 22, 23, 24 et 25 de la Déclaration.
  Que pensez-vous de ces articles ?
  D'après vous, sont-ils réalistes ?

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. »

Convention des droits de l'enfant (article 32)

DROIT À L'ÉDUCATION

ARTICLE 26

Écouter 28

- Selon Stéphane Hessel, quel est l'article le plus important de la Déclaration ?
- Pensez-vous que l'école donne accès à des connaissances et à la vie sociale ? L'école a-t-elle comme rôle d'aider à être pleinement conscient de ses droits et devoirs ?

Écrire

En groupes.

- Définissez le mot « Éducation ». Comparez vos définitions.

Écouter 29

- Ecoutez ce que dit Stéphane Hessel. Partagez-vous son opinion ?

Débat

- Qui, selon vous, a la charge de l'éducation : les parents, l'école, les religieux, les médias ?
- Que pensez-vous de l'affirmation suivante : « Les parents ont par priorité le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. » ? Justifiez votre point de vue.

Et vous

- Recherchez des informations sur **l'illettrisme** ou **l'analphabétisme** dans votre pays.
- Renseignez-vous sur les associations qui proposent des cours d'alpha-bétisation. Présentez leur action.

Écouter 30

- Faites le portrait du témoin.
  Quel est son âge ? Travaille-t-elle ?
- Pourquoi témoigne-t-elle ?
- Pour quelles raisons n'a-t-elle pas appris à écrire ?
- Qu'aurait-elle aimé faire si son père l'avait inscrite à l'école ?
- Selon elle, que permet l'écriture ?
- Quelle est son ambition ?
- Quels obstacles doit-elle surmonter ?

Écrire

- Listez des raisons qui peuvent expliquer la persistance de l'illettrisme ou l'analphabétisme à notre époque.
- D'après vous, quels obstacles doit surmonter un adulte qui veut apprendre à lire et à écrire ?

Regarder / Écouter / Réagir

▶ FICHE TV5MONDE N°4 ADULTES

Sur la clé USB et sur le site TV5MONDE

Se reporter à la fiche et faire les activités en petits groupes.

- Regardez la vidéo.
  Combien de personnes différentes apparaissent à l'écran ?
  Quels sont les points communs entre ces personnes ?
- Quel est l'objectif de ce document ?
  Est-il intéressant, original, utile ?
  Pourquoi ?

TÉMOIGNAGES

Écouter

8 11 13 15 18 19 20 24 25 27 30

- Choisissez un témoignage.
- Quel est l'article de la Déclaration illustré ?
- À qui ce témoignage peut-il être utile ?
- Ce témoignage est-il important pour le témoin lui-même ?

Écrire

- Écrivez un court texte de présentation du témoignage choisi.
- Écrivez un message personnel au témoin pour lui faire part de votre sentiment.

LES ACTEURS

Écouter

- Écoutez un des inspirateurs et auteurs de la Déclaration universelle :
  René Cassin 16 23
- Écoutez Stéphane Hessel qui évoque le rôle des autres inspirateurs de cette Déclaration :
  Eleanor Roosevelt 22
  Charles Malik 17
- Écoutez également des personnalités qui se sont engagées à des titres différents pour la défense des droits humains :
  Simone Veil 3
  Nelson Mandela 12
  Robert Badinter 32

Écrire

- Recherchez des informations sur ces différentes personnalités et leur combat.
  Présentez-les dans un court texte.

▶ **FICHE RFI SAVOIRS N°4 ENFANTS**

Sur la clé USB et sur le site RFI SAVOIRS

Se reporter à la fiche et faire les activités en petits groupes.

Robert Badinter 32

- Combien de fois entendez-vous le mot « demain » ?
- Êtes-vous optimiste ou pessimiste pour l'avenir ?
- Exprimez des souhaits pour l'avenir en quelques phrases.

Créativité

- Choisissez une personnalité engagée dans la défense des droits humains.
- Cherchez des informations sur cette personnalité : photos, extraits de discours ou de textes, archives sonores.
- Créez un exposé avec un logiciel de présentation.
- Présentez un jeu de rôles : une interview entre un/e journaliste et la personnalité.
- Créez un jeu de questions sur toutes les personnalités sur lesquelles vous avez travaillé.

Découpage en séquences de l'émission de RFI internationale « La Déclaration universelle des droits de l'homme »

I - LA NAISSANCE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1 : Introduction ..... 2'33
2 : Les Nations Unies ..... 1'02
3 : Évènement : Simone Veil au 60e anniversaire de la libération d'Auschwitz ..... 0'38
4 : Vers une reconnaissance fondamentale des droits ..... 1'12

II - LES PRINCIPES FONDAMENTAUX : LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

5 : Le mot « déclaration » de 1789 à 1948 ..... 2'21
6 : Le 10 décembre 1948 ..... 1'55
7 : Article 1 - Danièle Lochak : le mot dignité ..... 1'11
8 : Témoignage 1 ..... 1'43
9 : La dignité et l'avenir de l'homme ..... 0'28
10 : Article 5 ..... 2'41
11 : Témoignage 2 ..... 2'42

III - LES DROITS CIVIQUES ET POLITIQUES

12 : Évènement : Nelson Mandela, Président de la république d'Afrique du Sud (en anglais) ..... 0'42
13 : Article 13 et témoignage 3 ..... 1'10
14 : Le droit de circuler ..... 2'00
15 : Poème : « C'est mon rêve. » ..... 1'01

IV - LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET POLITIQUES FONDAMENTALES

16 : De 1789 à 1948 ..... 2’29
17 : L’universalité est un fait ..... 1’04
18 : Témoignage 4 ..... 0’54
19 : Article 19 et témoignage 5 ..... 3’34
20 : Article 14 - Droit d’asile et témoignage 6 ..... 1’44

V - LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

21 : De l’indivisibilité des droits humains ..... 1’28
22 : Une déclaration négociée ..... 2’00
23 : Article 16 - Mariage ..... 1’05
24 : Témoignage 7 ..... 3’31
25 : Article 23 et témoignages 8 et 9 ..... 2’14
26 : Article 22 - Sécurité ..... 1’53
27 : Témoignage 10 ..... 1’12
28 : Article 26 - Le droit à l’éducation 1 ..... 1’16
29 : Article 26 - Le droit à l’éducation 2 ..... 2’01
30 : Témoignage 11 ..... 1’38

VI - UN ORDRE INTERNATIONAL GARANTISSANT TOUS LES DROITS

31 : Article 30 ..... 1’57
32 : Évènement : 17 septembre 1981 : L’abolition de la peine de mort en France ..... 1’00
33 : Les nouveaux défis ..... 1’44
34 : Évènement et épilogue : 9 novembre 1989 : « Le mur de la honte est tombé. » ..... 1’20
35 : Remerciements ..... 0’53

LA CLÉ USB : documents directement utilisables en classe

1 - **L’émission de RFI** « La Déclaration universelle des droits de l’homme », version découpée en séquences

2 - **Dossiers pédagogiques RFI SAVOIRS**
01 - Fiche enfants - Les mots et les droits humains
(Document son : séquence 1, introduction)
02 - Fiche adultes - Simone Veil, la lutte pour la défense des droits humains
(Document son : séquence 3, témoignage Simone Veil)
03 - Fiche enfants - Subir de mauvais traitements
(Document son : séquence 7, Danièle Lochak, le mot dignité)
04 - Fiche enfants - C’est quoi l’abolition de la peine de mort
(Document son : séquence 32, Robert Badinter, 17 septembre 1981, l’abolition de la peine de mort)

3 - **Dossiers pédagogiques TV5MONDE**
01 - Fiches adultes - Liberté de circulation : tous le droit d’aller partout ?
(Document vidéo : extrait de l’émission Geopolitis « Les frontières, un concept dépassé ? »)
02 - Fiches enfants - Liberté d’expression : la liberté d’expression, à quoi ça sert ?
(Document vidéo : TV5MONDE : « À quoi sert la liberté d’expression ? »)
03 - Fiches adultes - Liberté d’expression : on a le droit de tout dire ?
(Document vidéo : extrait de l’émission Geopolitis « On peut rire de tout, mais pas avec n’importe qui. »)
04 - Fiches adultes - Le droit à l’éducation : l’éducation, un droit pour tous ?
(Document vidéo : Les Haut-Parleurs : « Moi aussi, je veux faire une grande école »)

4 - **L’émission de RFI** « La Déclaration universelle des droits de l’homme », version radio

5 - **Livret pédagogique** (version PDF)

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

REGARDS CROISÉS

DOSSIER PÉDAGOGIQUE *REGARDS CROISÉS* SUR RFI SAVOIRS :
savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner/societe/la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme

DOSSIER PÉDAGOGIQUE *REGARDS CROISÉS* SUR TV5MONDE :
enseigner.tv5monde.com/declaration

© 2018 CAVILAM - Alliance Française, RFI, TV5MONDE
Avec le soutien de l'OIF et de la DGLFLF

En partenariat avec l'université Clermont Auvergne
CAVILAM VICHY Alliance Française
rfi SAVOIRS
TV5MONDE
ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Culture